



Conseil général
Sur la Place 1
1354 Montcherand

Montcherand, le 31 août 2021

Préavis municipal n° 04/2021 relatif à l'autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général l'autorisation de disposer d'une réserve de CHF 50'000 par année pour des dépenses urgentes et non prévisibles.

2. Préambule

La Municipalité est d'avis qu'il serait souhaitable que le Conseil général lui donne l'autorisation de disposer d'une réserve de CHF 50'000 par année, pour des dépenses urgentes et non prévisibles.

Cette autorisation serait valable pour la durée de la législature.

3. Conclusion

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à disposer d'une réserve de CHF 50'000 par année pour des dépenses urgentes et non prévisibles.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire


Bertrand Gaillard



Sandra Cunsolo